

Première réunion ministérielle du Partenariat Mondial pour une coopération efficace au service du développement :

Projet de note conceptuelle et d'aperçu du programme

Proposition par les Coprésidentes à des fins de discussions

Troisième réunion du Comité de pilotage du Partenariat Mondial
Les 25 et 26 juillet 2013, à Addis-Abeba, en Éthiopie

Ce document est présenté par les Coprésidentes du Partenariat Mondial pour une coopération efficace au service du développement à des fins de discussions. Il établit les éléments d'un scénario pour la première réunion ministérielle du Partenariat Mondial (qui se tiendra fin 2013 / début 2014) et propose un aperçu du programme de la réunion.

Une attention particulière est portée sur la nature préliminaire de ces propositions. Ce projet – accompagné de la rétroaction des parties prenantes – sera communiqué au gouvernement hôte (en cours de confirmation), qui devrait jouer un rôle de premier plan dans la poursuite de l'élaboration du programme.

En proposant un aperçu du programme pour les réunions ministérielles, les Coprésidentes se sont appuyées sur les discussions du Comité de pilotage lors de sa deuxième réunion (en Indonésie, en mars 2013) ainsi que sur diverses soumissions fournies par les membres du Comité de pilotage depuis cette réunion. Les membres du Comité de pilotage sont invités à consulter leur circonscription respective sur ce projet afin d'apporter une rétroaction à la troisième réunion du Comité de pilotage.

Personnes à contacter :

M. Robin Ogilvy, tél. +33 1 45 24 94 48, courriel : robin.ogilvy@oecd.org
M. Derek Kilner, tél. +1-212-906-5742, courriel: derek.kilner@undp.org

I. Aperçu général

1. Par le biais de l'Accord de Busan, les parties prenantes se sont engagées à créer le Partenariat Mondial pour une coopération efficace au service du développement (ci-après « le Partenariat Mondial ») en tant que forum permettant d'appuyer et d'assurer la redevabilité politique dans la mise en œuvre des engagements pris au niveau politique, et de faciliter le partage des connaissances.

2. Les réunions inclusives au niveau ministériel tenues tous les 18 à 24 mois constituent un aspect essentiel du travail du Partenariat au niveau international. Le Comité de pilotage du Partenariat Mondial s'est réuni pour la deuxième fois en Indonésie (mars 2013) et a convenu que la première réunion au niveau ministériel du Partenariat Mondial devrait avoir lieu vers la fin de 2013 ou au début de 2014.

3. Un discours politique concluant (plus amplement détaillé dans la Partie II de ce document) met en évidence le caractère opportun du Partenariat Mondial et de sa première réunion ministérielle compte-tenu de l'évolution du paysage du développement et des efforts fournis pour concevoir un cadre mondial de développement pour l'après-2015.

4. La Partie III présente une proposition initiale pour le programme de la réunion au niveau ministériel, la Partie IV reprend les questions qui pourraient être abordées au cours de chaque séance, en s'appuyant sur les diverses contributions des membres à ce jour. La Partie V identifie les étapes suivantes.

II. À mi-chemin entre Busan et 2015 : les éléments d'une vision pour le Partenariat Mondial et sa première réunion au niveau ministériel

5. A l'approche de 2015, année cible de la réalisation des OMD, la communauté internationale se trouve confrontée à un paysage mondial du développement ayant été profondément transformé sous plusieurs aspects :

- La population pauvre du monde vit dans un grand nombre de pays différents, dont le niveau de développement économique et les défis liés au développement diffèrent, et la majorité d'entre eux vivent dans les pays à revenu intermédiaire ;
- La pauvreté a tendance à se déplacer des régions rurales traditionnelles, vers les zones urbaines, et le taux d'urbanisation dépasse bien souvent le taux de croissance du PIB ;
- Les liens grandissants entre les pays à revenu faible et les pays à revenu intermédiaire offrent des opportunités économiques et une certaine garantie contre les chocs au niveau national, mais l'interdépendance entre les pays accroît aussi leur vulnérabilité face à la volatilité des prix mondiaux, aux épidémies, aux conflits, aux crises financières et aux chocs liés au changement climatique ;
- Le changement climatique et la pénurie des ressources touchent les pays plus pauvres, et ne manquera pas d'exacerber la fragilité à laquelle sont déjà confrontés de nombreux pays affectés par les conflits ;
- Les diverses voies de développement empruntées depuis quelques années, telles que l'amélioration des technologies et l'innovation, laissent entendre qu'il y a plusieurs façons d'atteindre la croissance économique.

6. En conséquence de ces changements, la coopération au développement doit mener la lutte contre la pauvreté dans un monde beaucoup plus complexe qu'auparavant. Nous ne devons pas abandonner notre objectif d'éradication de la pauvreté, mais il nous faut un nouveau « modèle d'affaires » dans le cadre de la coopération au développement. Le Secrétaire général de l'ONU du Panel de haut niveau d'éminentes personnalités chargé du programme de développement de l'après-2015 a récemment publié son rapport, qui souligne l'importance de forger un nouveau Partenariat Mondial au service du développement. Ce partenariat devrait être inclusif et rassembler toute une gamme d'acteurs. Le Panel de haut niveau d'éminentes personnalités appelle la communauté internationale « à recourir à de nouvelles méthodes de travail, à aller au-delà du programme en matière d'aide et à mettre de l'ordre dans ses propres affaires : par une réduction rapide de la corruption, des flux financiers illicites, du blanchiment d'argent, de l'évasion fiscale et des actifs cachés ». Le panel souligne aussi la nécessité pour le partenariat d'adopter une approche collégiale dans ses efforts pour atténuer les effets du changement climatique, promouvoir le commerce libre et équitable et dans plusieurs autres domaines importants de la collaboration internationale.

7. Les volumes et la qualité de l'aide – conformément aux engagements internationaux existants – demeurent absolument essentiels. L'aide est indispensable pour de nombreux pays fragiles et affectés par les conflits, malgré un plus grand risque d'échec engendré par de telles situations. L'efficacité requiert la poursuite d'une politique axée sur les résultats, l'appropriation par les pays, la transparence et l'inclusion au service du développement et de l'aide humanitaire, et notamment l'amélioration de l'interaction des citoyens avec leur gouvernement respectif ;

8. D'autres sources de financement – comme les recettes de l'exportation, les impôts nationaux, les transferts de fonds et l'investissement étranger et intérieur – sont indispensables pour réduire la dépendance des pays vis-à-vis de l'aide. L'aide doit être ciblée de façon à faciliter la mobilisation des sources de financement précitées, notamment en améliorant l'industrie et la technologie. Par conséquent, la promotion des partenariats entre divers acteurs comme les gouvernements, le secteur privé et la société civile est tout à fait indispensable ;

9. Outre les ressources financières, les connaissances sont également indispensables dans la lutte contre la pauvreté. La croissance économique et la réduction de la pauvreté nécessitent le partage des expériences de nombreux pays, d'acteurs et de localités. La communauté traditionnelle des donateurs notamment, doit accorder plus de place aux acteurs tels que les économies émergentes et autres partenaires du Sud, qui contribueront à façonner l'avenir de la coopération au développement ;

10. Les politiques portant sur des domaines autres que l'aide ont un impact plus marqué sur la pauvreté mondiale dans un contexte où la majorité des pauvres ne vivent plus dans les pays pauvres. Les politiques les plus efficaces sont celles qui ont un impact positif à la fois au niveau national et à l'étranger.

11. Le Partenariat Mondial pour une coopération efficace au service du développement est une coalition tout à fait unique de partenaires qui regroupe les acteurs du développement au niveau national et mondial. Ce Partenariat, créé lors du Forum de haut niveau de Busan, a pour fondement quatre principes communs – l'appropriation par les pays, les résultats, les partenariats inclusifs et la transparence ainsi que la redevabilité. Ces principes constituent un guide expliquant comment la coopération au développement devrait être menée dans le cadre du développement de l'après-2015 et d'un Partenariat Mondial élargi au service du développement. Le Partenariat peut contribuer à l'établissement d'un consensus quant au rôle de la coopération pour le développement dans la mise en œuvre d'approches qui intègrent et respectent ces quatre principes communs, sans négliger les enseignements tirés des efforts déployés jusqu'à présent.

12. La première réunion au niveau ministériel du Partenariat aura pour objectif d'établir un consensus sur ces domaines mutuellement dépendants, de faciliter l'échange de points de vue et de conclure des accords spécifiques et ciblés qui auront un impact pratique sur le terrain. Notamment :

- Nous évaluerons les progrès accomplis depuis Busan, en examinant des études de cas ainsi que les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la transparence, de l'inclusion et de la nouvelle donne pour les États fragiles. Nous nous préoccupons également des défis restants, et notamment des engagements pris à Paris (2005) et à Accra (2008) ;
- Nous travaillerons en partenariat afin de consolider l'appui des entreprises au développement ;
- Nous examinerons les voies et moyens de promouvoir le transfert des connaissances en matière de développement, notamment dans les pays en développement et les économies émergentes ;
- Nous examinerons comment les efforts fournis par les pays pour mobiliser leurs ressources nationales peuvent être renforcés en s'attaquant, par exemple, aux pratiques liées au recouvrement d'impôts, aux flux financiers illicites et aux prix de transfert.

13. Nous espérons que notre travail à cet égard portera ses fruits cette année et fournira un cadre cohérent pour les futurs co-présidents et membres du Comité de pilotage qui les aidera à identifier les domaines où des progrès restent à réaliser. Nous souhaitons par ailleurs que de nouveaux partenaires rejoignent le Partenariat, et que le travail de transformation se poursuive sans relâche dans le cadre de notre cheminement vers et au-delà du consensus international sur le cadre de développement de l'après-2015.

III. Aperçu du programme de la réunion au niveau ministériel

14. L'aperçu du programme de la réunion au niveau ministériel de deux jours est présenté dans l'Encadré 1 ci-dessous. Les descriptions spécifiques à chaque séance sont présentées dans la Partie V de ce document.

Encadré 1. Projet de programme de la réunion ministérielle	
	2^e jour
Matinée	<p style="text-align: center;">1^{er} jour</p> <div style="background-color: #f0f0f0; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p>Cérémonie d'ouverture</p> <p>De haut niveau, qui devra inclure les déclarations des chefs d'État et de gouvernement qui participent à la réunion, ainsi que des personnalités chefs de file parmi les participants non-étatiques, y compris les personnalités sur internet avec des liens vers le programme de</p> </div> <div style="background-color: #f0f0f0; padding: 5px;"> <p>Séance 2 : Comment travailler en partenariat pour établir l'efficacité dans les domaines de la fiscalité et de la mobilisation des ressources en vue du développement ?</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître et améliorer la coopération au développement pour renforcer les politiques fiscales et l'administration fiscale des pays en développement ; identifier des formes de coopération non fondées sur l'aide qui peuvent être intensifiées afin de soutenir le développement. <p>Résultats éventuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accord sur les moyens internationaux de lutter contre la corruption et les flux illicites ; promouvoir la transparence concernant les recettes liées aux ressources naturelles ; les prix de transfert... • Annonces des réformes nationales sélectionnées. </div>

développement pour l'après-2015.

- Accord pour intensifier la coopération pour le développement afin de soutenir une politique et une administration fiscales efficaces – par exemple, par le biais du lancement d'initiatives comme les Inspecteurs des impôts sans frontières ou autres.

Séance 3 : Promouvoir le partage efficace des connaissances en vue du développement.

Objectifs :

- Prise de conscience accrue des plateformes existantes pour le partage des connaissances et les résultats auxquels elles ont contribué, partage des enseignements tirés de l'expérience.

Résultats éventuels :

- Activité pilote pour la mise à l'échelle
- Discussion sur les défis ou accord sur les principes du partage efficace des connaissances ?

Après-midi Séance 1 : Où en sommes-nous dans la mise en œuvre de la vision formulée à Busan ?

Objectifs :

- Montrer l'amélioration des résultats de développement lorsque toutes les parties prenantes s'impliquent et que la transparence et la redevabilité sont encouragées.
- Démontrer la signification dans le cadre de la politique et de la pratique d'un Partenariat inclusif après Busan, et ce qu'il pourrait offrir à l'avenir (l'après-2015).
- Utiliser le cadre de suivi mondial pour évaluer les progrès et les défis dans la mise en œuvre de la vision lancée à Busan (y compris mais non exclusivement, les objectifs de cette vision).

Résultats éventuels :

- Accord sur/ présentation d'une ou de deux percées importantes dans la mise en œuvre des engagements (comme par exemple dans le domaine des « questions en instance » de la DP et du PAA).
- Lancement du pacte, de la feuille de route, ou d'initiative(s) semblable(s) pour accélérer certains aspects de l'appropriation démocratique dans le cadre de la coopération pour le développement.

Séance 4 : Une coopération efficace au service du développement et les entreprises.

Objectifs :

- Sensibilisation quant au rôle et à l'impact des entreprises responsables, inclusives et viables en tant que partenaires.
- S'accorder sur les différentes façons de fournir la coopération au développement / de l'utiliser afin de (i) mobiliser l'investissement privé d'une part ; et, (ii) d'améliorer l'environnement des entreprises, d'autre part.
- Identifier une approche plus systématique à la coopération public-privé susceptible de « créer une valeur partagée ».

Résultats éventuels :

- Approuver une « feuille de route » axée sur l'action afin de faciliter la réalisation des objectifs énumérés ci-dessus.

Cérémonie de clôture / adoption du communiqué

Séance plénière suivie d'une conférence de presse, etc.

IV. Objectifs et prestations à fournir possibles de chaque séance

Cérémonie d'ouverture

15. Une cérémonie d'ouverture de haut niveau fournira l'occasion de montrer pourquoi le Partenariat Mondial (et une coopération efficace au service du développement) est important, établissant ainsi le lien avec les efforts déployés par la communauté internationale pour élaborer un cadre de développement pour l'après-2015, et soulignant le rôle que peut jouer une alliance politique mondiale dans l'éradication de la pauvreté. Ce faisant, les dirigeants préparent une réunion de niveau ministériel ambitieuse et tournée vers l'avenir et contribuent à positionner le Partenariat Mondial en tant que forum privilégié de soutien à la mise en œuvre du cadre de développement pour l'après-2015.

16. Les participants pourraient inclure le chef d'État/du gouvernement du pays d'accueil, les coprésidentes du Partenariat Mondial ; d'autres chefs d'État et de gouvernement ; le Secrétaire général de l'ONU ; des personnalités chefs de file du secteur privé, des philanthropes

et des fondations (Bill Gates, Mo Ibrahim, par exemple), et d'autres personnalités éminentes dans le domaine du développement international (comme Graça Machel, Hillary Rodham Clinton). Les participants devraient refléter les différentes circonscriptions visées par le développement économique.

17. La cérémonie d'ouverture pourrait servir de plateforme pour accueillir les nouveaux membres du Partenariat Mondial.

Séance 1 : Où en sommes-nous dans la mise en œuvre de la vision formulée à Busan ?

18. La réunion s'intéressera avant tout aux progrès constatés et aux défis, qui fourniront le point de départ des débats et des décisions au cours des deux journées. Les coprésidentes proposent que la première séance regroupe de façon globale les deux « axes » de travail qui ont fait l'objet des discussions menées par le Comité de pilotage lors de sa dernière réunion :

- L'intégration des partenariats, des politiques et des pratiques dans l'ensemble des activités menées en vue du développement (en se basant sur les contributions initiales regroupées sous la rubrique « développement transparent et inclusif ») ; et,
- Les résultats des efforts nationaux et mondiaux pour assurer le suivi des engagements de Busan en mettant l'accent sur les indicateurs mondiaux des progrès réalisés ainsi que sur d'autres données pertinentes.

19. Cette séance préparatoire (de cadrage) facilitera une réflexion sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes convenus à Busan, et fournira l'occasion de présenter les réussites des méthodes plurilatérales et inclusives utilisées pour appuyer le développement. Les participants pourraient, par exemple, réfléchir à des questions telles que « Comment les nouvelles approches au Partenariat ont-elles promu l'appropriation démocratique des efforts fournis en vue du développement ? », ou « Comment l'amélioration de la transparence a-t-elle conduit à de meilleurs résultats de développement ? », « Que pouvons-nous faire pour amener la société toute entière à soutenir le développement ? », et « Comment peut-on faire progresser une coopération efficace au service du développement dans les États fragiles ? » .

20. Parallèlement, la séance fournira aux participants l'occasion de mener une réflexion approfondie sur une série d'engagements sélectionnés par le biais d'une présentation des progrès constatés par rapport à dix indicateurs mondiaux. Ce faisant, ils pourront également identifier les entraves à la mise en œuvre de leurs engagements respectifs quant à la coopération au développement. Pour les parties prenantes qui participent à titre volontaire au processus de suivi mondial, cet exercice est censé encourager la redevabilité politique et stimuler l'action – avec l'appui de la direction politique – dans les situations où un effort supplémentaire est requis pour atteindre les objectifs ciblés.

21. Le fait de structurer la séance de cette façon permet d'assurer que certains principes fondamentaux convenus à Busan – l'inclusion, la redevabilité et la transparence – constituent les piliers d'une réunion réussie et rehausse par ailleurs, l'importance de ces principes en tant que principes essentiellement *politiques*, au lieu de les réduire à un ensemble de questions techniques. Le fait d'introduire des données probantes issues du processus de suivi mondial dans ce débat politique élargi – au lieu de l'envisager comme un point distinct de l'ordre du jour - contribue à le contextualiser et à stimuler le débat sur les changements de comportement et les questions systémiques les plus importants pour le développement. L'Encadré 2 identifie un nombre limité de prestations à fournir auxquelles les parties prenantes pourraient œuvrer pour préparer cette séance.

Encadré 2. Les prestations à fournir possibles

Cette séance sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la vision lancée à Busan pourrait amener les ministres et les chefs d'État à convenir de :

- Prendre sur le champ un nombre limité de mesures afin d'accélérer les progrès ou d'éliminer les entraves à la réalisation des objectifs respectifs des parties prenantes en matière d'une coopération efficace au service du développement.
- Mettre en place ou renforcer des partenariats inclusifs et des mécanismes transparents de redevabilité mutuelle au niveau national.
- Lancer une « feuille de route » internationale pour améliorer l'environnement propice aux Organisations de la société civile (OSC).
- Convenir d'un « pacte » en vue d'assurer l'appropriation démocratique des processus du développement, basé sur des engagements et des mécanismes existants qui garantissent les droits de l'homme.

22. *Format et participation* : les membres du Comité de pilotage ont proposé plusieurs conférenciers éminents membres et non-membres du Partenariat Mondial qui pourraient définir le cadre ou interpellier les ministres et les dirigeants au cours de la discussion. Avant la réunion, les membres devront lancer et mener des processus spécifiques qui requièrent sans doute un travail analytique très poussé et le recours à la consultation. Les parties prenantes pourraient profiter de la séance pour avaliser ces efforts ou pour présenter des exemples de ces réussites.

23. *Processus préparatoires* : cette séance s'appuiera fortement sur les données probantes issues du cadre de suivi mondial, des efforts de suivi menés au niveau des pays et d'autres parties prenantes et processus (comme par exemple, l'analyse réalisée sous l'égide du Forum pour la coopération au développement de l'ONU ; la Nouvelle Donne pour les États fragiles et le G7plus ; les « éléments constitutifs » de Busan concernant les résultats et la fragmentation de l'aide ; l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, le Sommet du Parlement panafricain, la Plateforme africaine pour l'efficacité du développement et autres). Les coprésidentes les invitent ainsi que d'autres groupes, à soumettre leurs idées par le biais du Comité de pilotage.

24. Il sera peut-être nécessaire de commander un travail de fond supplémentaire pour certaines questions fondamentales qui n'ont pas suffisamment approfondi le problème des indicateurs (comme des études de cas ou autres types de données sur les partenariats pour le développement ouverts à tous ; des informations sur les efforts menés pour améliorer les données concernant la transparence au-delà de l'aide ; l'analyse du statut de la redevabilité mutuelle, etc.).

Séance 2 : Comment travailler en partenariat pour établir l'efficacité dans les domaines de la fiscalité et de la mobilisation des ressources en vue du développement ?

25. Les délibérations du Comité de pilotage à ce jour ont souligné le fait que les parties prenantes visent à stimuler les efforts de mobilisation de ressources nationales dans les pays en développement et accordent de l'importance au rôle du Partenariat Mondial pour faire progresser une coopération internationale efficace quant à cet objectif.

26. Plus précisément, la valeur ajoutée du Partenariat Mondial consiste en l'interface entre les efforts de coopération au développement et les efforts visant à renforcer la politique et l'administration fiscales dans les pays en développement, ainsi que les efforts menés pour lutter contre les flux financiers illicites. Les initiatives du Partenariat dans le domaine de la fiscalité et des flux illicites bénéficient d'une plus large participation que celles de G8 et du G20.

27. Les délibérations de cette séance porteront sur les moyens d'intensifier et d'améliorer la qualité du soutien fourni par la coopération au développement aux efforts des pays en développement pour mobiliser leurs ressources intérieures. La séance examinera également les diverses formes de coopération et de collaboration autres que l'aide, qui optimisent la mobilisation des ressources nationales et contribuent à la lutte contre les flux illicites. La discussion pourrait évoquer les réformes et les efforts internationaux et nationaux à cet égard.

28. L'ensemble des propositions issues des membres du Comité de pilotage laisse à entendre que des discussions supplémentaires seraient nécessaires pour identifier un ensemble de prestations à fournir hiérarchisées pour cette séance (une synthèse des propositions reçues depuis la dernière réunion indique qu'il y aurait au moins 18 résultats éventuels pour cette séance). Les Coprésidentes ont proposé cette hiérarchisation initiale (Encadré 3) afin d'identifier les éléments orientés vers l'action, prévisionnels et qui tirent parti des points forts et des avantages comparatifs du Partenariat Mondial.

Encadré 3. Prestations à fournir possibles (mobilisation des ressources fiscales et nationales)

Les ministres et les chefs de délégation pourraient convenir :

- D'intensifier la coopération pour le développement afin de soutenir l'administration fiscale.
- De lancer ou approuver une initiative internationale spécifique dans ce domaine – par exemple, les Inspecteurs des impôts sans frontières.
- De soutenir ou adopter des initiatives internationales relatives à la mobilisation des ressources nationales et à la lutte contre les flux illicites – comme celles mentionnées dans les discussions du G8 et du G20.
- D'établir un consensus sur les types de réformes de la politique nationale ou les recommandations susceptibles de promouvoir la mobilisation des revenus nationaux.
- De suggérer les moyens d'inclure la fiscalité, la mobilisation des ressources nationales et la coopération internationale au service de ces objectifs, dans le cadre de développement pour l'après-2015.

29. *Format et participation* : les membres du Comité de pilotage ont identifié une liste prometteuse d'éventuels conférenciers éminents, y compris un ancien chef d'État, qui pourraient intervenir sur ces thèmes ; plusieurs ministres actuellement en fonction à la fois dans les pays en développement et les pays développés, qui participent aux programmes nationaux, régionaux et internationaux sur la fiscalité et la mobilisation des ressources nationales ; des agents du fisc et des responsables d'organisations internationales. Cette séance pourrait servir de plateforme pour présenter le travail mené par plusieurs initiatives telles que le Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF), le groupe de travail de l'OCDE sur la fiscalité et le développement, l'Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire (CABRI) et l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE).

30. *Processus préparatoires* : le Comité de pilotage pourrait envisager de regrouper dans les divers forums, les parties prenantes qui travaillent dans le domaine de la fiscalité et de la mobilisation des ressources nationales, afin de mieux cerner comment la réunion ministérielle du Partenariat Mondial pourrait compléter ou ajouter de la valeur aux initiatives existantes (plutôt que de les reproduire). Parmi les opportunités à venir on peut citer le lancement du Panel de haut niveau africain sur les flux financiers illicites (au milieu de l'année 2013), la réunion du groupe de travail de l'OCDE sur la fiscalité et le développement (fin 2013) et les réunions d'autres initiatives régionales et internationales.

31. Le Comité de pilotage pourrait commander des travaux analytiques/de définition supplémentaires concernant, par exemple, les diverses façons d'aborder les problèmes de mobilisation des ressources nationales, des flux illicites et de la coopération au développement dans un cadre de développement pour l'après-2015 ; un examen de l'impact constaté des divers types d'investissement sur les efforts visant la mobilisation des ressources nationales. « L'élément constitutif » de Busan sur les institutions efficaces pourrait également fournir des indications sur les problèmes de mise en œuvre et a été invité à partager ses idées avec le Comité de pilotage.

Séance 3 : Promouvoir le partage efficace des connaissances en vue du développement

32. Les Consultations menées à ce jour permettent de conclure que les parties prenantes du Partenariat Mondial souhaitent trouver des moyens de mieux partager les connaissances et de les mettre à profit pour soutenir le développement. Cette démarche pourrait inclure la coopération Sud-Sud – où le partage des connaissances a souvent une place importante – ainsi que des efforts menés en vue du renforcement des capacités et de l'assistance technique. De cette façon, le Partenariat Mondial joue un rôle pour identifier les voies et moyens d'améliorer et de développer des modes de coopération pour le développement autres que les moyens « traditionnels » (surtout financiers).

33. Certains membres ont suggéré que des exemples d'approches réussies dans le domaine du partage des connaissances pourraient être présentés à la réunion ministérielle ; et que l'on pourrait y aborder également le problème des entraves systémiques au partage efficace des connaissances ; encourager le partage des expériences et des bonnes pratiques ; et proposer le prototype d'une nouvelle plateforme pour un centre de partage des connaissances au service de la coopération pour le développement. Les Consultations menées à jusqu'à présent ont indiqué que le Partenariat Mondial pourrait jouer un rôle d'organisation dans ces domaines, tout en reconnaissant par ailleurs qu'il existe d'autres plateformes, forums et outils qui facilitent le partage des connaissances. Un travail supplémentaire sera peut-être nécessaire afin de définir un ensemble limité de prestations à fournir lors de cette séance. Les propositions initiales sont résumées dans l'Encadré 4 ci-dessous.

Encadré 4. Prestations à fournir possibles (partage des connaissances)

Les ministres et les chefs de délégation pourraient convenir :

- D'exposer et accroître le soutien apporté aux plateformes et aux centres existants qui encouragent le partage des connaissances en vue du développement (comme par exemple, la Banque mondiale, le PNUD, le G20 et certaines initiatives sectorielles).
- De présenter les progrès initiaux réalisés et soutenir les activités pilotes visant l'établissement d'un prototype hybride de plateforme à laquelle participent diverses parties prenantes, en prenant appui sur les centres nationaux.
- D'examiner les caractéristiques du partage efficace des connaissances en vue de proposer (à moyen terme ou à plus long terme) des principes ou des mesures de la qualité de cette coopération

34. *Format et participation* : les contributions reçues jusqu'à présent nous donnent à penser que cette séance pourrait tout particulièrement intéresser les parties prenantes des pays en développement et des pays à revenu intermédiaire, ainsi que les fondations et autres organisations qui mettent l'accent sur l'échange des connaissances dans leurs efforts en vue de la coopération au développement. L'Indonésie, qui a mené le travail sur le partage des connaissances au sein du Partenariat Mondial, souhaite présenter sa proposition d'une plateforme en ligne et inviter certains intervenants d'autres économies émergentes, ainsi que du secteur privé et d'organisations de la société civile à présenter plusieurs projets-pilotes de partage des connaissances.

35. *Processus préparatoires* : un travail supplémentaire sera sans doute requis afin de clarifier et de cibler davantage les objectifs de cette séance, de déterminer les façons dont les diverses parties prenantes peuvent y contribuer et de commander tout travail analytique qui pourrait s'avérer nécessaire. Les événements spécifiques qui seront organisés afin de promouvoir le dialogue incluent des ateliers préparatoires ou des événements parallèles organisés par le Partenariat Mondial. Les Coprésidentes envisagent actuellement d'organiser un atelier de partage des connaissances lors d'une réunion future du Comité de pilotage et/ou lors d'un événement ad hoc organisé en marge des Assemblées annuelles de la Banque mondiale et du FMI qui auront lieu à la mi-octobre 2013.

36. D'autres événements prévus pour promouvoir le dialogue avant la réunion au niveau ministériel, incluent notamment l'Exposition mondiale du développement Sud-Sud (octobre/novembre 2013, au Kenya). D'autres groupes pourraient également s'avérer utiles à cet égard : le groupe des Directeurs généraux des partenaires du Sud, le Forum Inde-Brésil-Afrique du Sud (IBAS), « l'élément constitutif » de Busan sur la coopération Sud-Sud, et d'autres encore. Les Coprésidentes invitent ces groupes à soumettre leurs idées au Comité de pilotage.

Séance 4 : Une coopération efficace au service du développement et les entreprises.

37. Les consultations qui ont eu lieu à ce jour ont mis en évidence l'intérêt porté au renforcement de la participation des acteurs du secteur privé aux travaux du Partenariat Mondial. La déclaration commune approuvée par un sous-ensemble de parties prenantes à Busan pourrait servir de base à l'intensification des efforts, au cadrage des actions qui pourraient être approuvées à la réunion de niveau ministériel en vue de faire avancer les principes convenus.

38. Cette séance pourrait promouvoir le rôle et l'impact potentiel des entreprises responsables, viables et inclusives en tant que partenaires au développement ; déterminer comment l'aide au développement et les instruments innovants de financement peuvent encourager/mobiliser les investissements du secteur privé et promouvoir des approches plus systématiques à la « création de valeur partagée ».

Encadré 5. Prestations à fournir possible (secteur privé)

Les ministres et les chefs de délégation pourraient convenir :

- D'approuver et mettre en œuvre une feuille de route/directive qui explique ce que les diverses parties prenantes feront pour avancer la mise en œuvre des engagements pris à Busan concernant la coopération entre les secteurs public et privé (entreprises responsables, viables ; création de valeur partagée ...).
- De soutenir (à titre individuel/volontaire) certaines initiatives ou idées au niveau national afin de stimuler le rôle positif des entreprises – comme par exemple, les centres nationaux qui facilitent le dialogue et les relations entre les secteurs public et privé.
- D'appuyer (à titre individuel/volontaire) des initiatives ou idées spécifiques afin de mobiliser l'investissement privé – comme par exemple, les obligations à impact sur le développement.

39. *Format et participation* : un travail supplémentaire sera requis pour assurer la participation des chefs d'entreprise et des parties prenantes pertinents, qui devraient jouer un rôle primordial dans l'élaboration du programme de la séance et dans la discussion elle-même. Cette séance pourrait être consacrée principalement à générer des idées et à présenter des pratiques innovantes.

40. *Processus préparatoires* : des efforts supplémentaires devront être fournis afin de mener des consultations avec les parties prenantes du monde des affaires. Il faudra mettre en place un processus spécifique pour développer une feuille de route ou un cadre similaire à présenter, et veiller à la consultation et au soutien d'un grand nombre de participants. Le jour ouvrable de l'AGNU serait une occasion unique à saisir afin de faire participer toute une gamme de parties prenantes au travail d'élaboration d'une feuille de route/cadre et de sensibiliser davantage les acteurs concernés. Par ailleurs, « l'élément constitutif » de l'après-Busan sur le secteur privé pourrait orienter les discussions sur la mise en œuvre des engagements pris à Busan dans ce domaine.

Généralités sur les formats des séances et sur le travail préparatoire

41. Il conviendra de préparer à l'avance toutes ces séances, qui nécessiteront un travail préparatoire comprenant diverses initiatives, ainsi qu'un travail analytique et la consultation. Les Coprésidentes proposent que les pays et les organisations non-membres du Comité de pilotage soient invités à y contribuer comme indiqué plus haut.

42. Les Coprésidentes prennent également note des diverses suggestions des membres du Comité de pilotage qui prônent des formats spécifiques pour les diverses séances. Elles proposent que chaque séance :

- présente des idées et des exemples – ce qui pourrait convenir pour le style de présentations « discussions TED » (Technologie, divertissement et conception) ;
- donne aux participants l'occasion de signifier leur approbation de ces efforts – par le biais d'outils interactifs, par exemple ; et,
- stimule le débat interactif sur des questions difficiles – au travers de discussions qui seraient animées par des journalistes connus, par exemple.

Communiqué ou autre document final comparable

43. Il faudrait encore réfléchir au type de document final ou communiqué qui convient. Un tel document peut s'avérer très utile pour récapituler et communiquer les réalisations de la réunion et peut aider par ailleurs à cadrer les futures discussions. Toutefois, cela ne doit pas aboutir à une prolifération de principes et d'engagements. Un court document (deux pages) permettrait de résumer les décisions qui ont été prises, les actions qui seront menées pour favoriser la mise en œuvre des engagements existants et de donner une certaine orientation ou direction future aux travaux du Partenariat, notamment par rapport au programme de développement pour l'après-2015.

44. Le Comité de pilotage devrait réfléchir au processus et au calendrier pour l'élaboration d'un communiqué /document final afin d'assurer une large consultation et adhésion. Il pourrait aussi réfléchir aux possibilités de consulter davantage le public et la société civile dans l'élaboration du document – en envisageant par exemple, d'utiliser les outils collaboratifs en ligne, le *crowd-sourcing*, etc.

45. Enfin, outre les décisions de fond, la réunion au niveau ministériel est censée prendre des décisions sur le fonctionnement futur du Partenariat, en y intégrant les changements apportés aux modalités de la présidence, des membres du Comité de pilotage, ainsi que la date approximative de la prochaine réunion au niveau ministériel et toutes les autres recommandations. Le Comité de pilotage devra convenir d'un processus pour la présentation des recommandations aux ministres qui assure une adhésion et un soutien généralisés avant même que la réunion n'ait lieu.

V. Prochaines étapes

46. Ce document ne constitue pas une proposition finale. Le pays ou organisation d'accueil devra déterminer le programme et les résultats de la réunion, en s'inspirant de cette proposition. Dans les mois à venir, les Coprésidentes traiteront avec l'hôte et de façon plus générale, avec plusieurs pays et organisations. Les membres du Comité de pilotage devront faciliter les efforts de consultation qui sont indispensables dans la mesure où ce sont eux qui représentent les circonscriptions plus larges. Dans leurs consultations et leurs délibérations, les membres du Comité de pilotage souhaiteront peut-être structurer leurs commentaires à l'intention des Coprésidentes concernant :

- Le l'exposé global et la vision politique formulés dans la Partie II de ce document ;
- L'aperçu du programme et les séances proposés pour la réunion au niveau ministériel (Partie III) ;
- Les prestations à fournir spécifiques à chaque séance (Partie IV, encadrés 2 à 5) et les formats proposés pour les séances, ainsi que les préparatifs effectués avant chaque séance. Des organisations spécifiques ou autres entités qui souhaiteraient rejoindre le Partenariat et /ou qui veulent proposer des initiatives ou analyses stimulantes méritent une considération particulière.
- Le format et la méthode d'élaboration du communiqué ou du document final pour la réunion, y compris les moyens d'impliquer un plus grand nombre de parties prenantes.